

Ville de
Breil sur RoyaDEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de conseillers :**

en exercice	19
présents	15
votants	18

Le vendredi 9 février 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2024

DELIBERATION**N° 04/2024**

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Jérôme BOUERI, Colette BENOUAHAB.

OBJET :

Demandes de subventions
pour la création d'un
écovillage tourisme

ONT DONNÉ POUVOIR : Herbert WOLFERS à Sébastien OLHARAN, Karine BOERI à Thierry GUIDO, Colette BENOUAHAB à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN

Monsieur le Maire explique :

L'objectif de la création d'un écovillage est de pallier en partie à la perte du camping municipal lors de la tempête Alex. En créant du logement, il contribuera à la relance de l'économie locale par le tourisme. Il sera composé de 8 hébergements touristiques légers implantés sur un terrain communal situé à la Giandola et cadastré Section C n° 616.

Le montant de l'opération est de 750 000 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement, joint à la présente délibération, et sollicite l'aide du Département, dans le cadre de l'aide en faveur du tourisme, à hauteur de 60% du montant total HT, et l'aide de la Région, dans le cadre du dispositif espace valléen, à hauteur de 20% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE les demandes de subventions au Département et à la Région pour la création d'un écovillage tourisme.

APPROUVE le plan de financement.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2024 en section d'investissement aux chapitre et article correspondants.

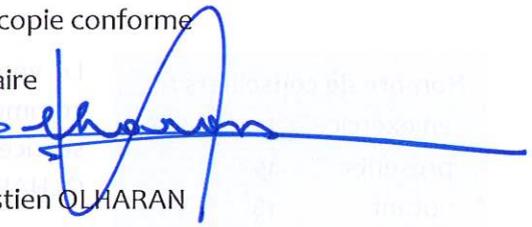
Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

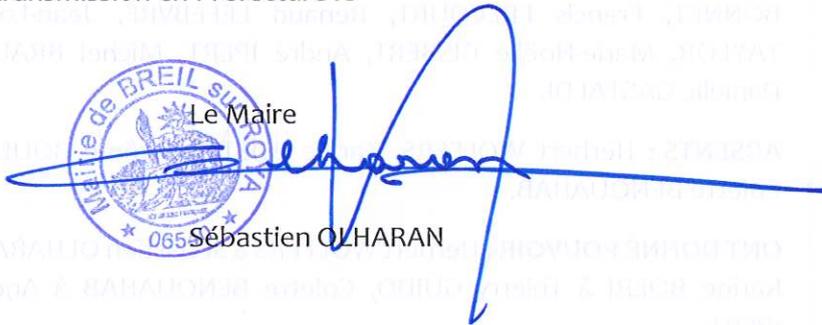

Isabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire


Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le


Le Maire
Sébastien OLHARAN



Ville de
Breil sur Roya

PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : CREATION D'UN ECOVILLAGE TOURISME

DEPENSE :

Montant 750 000 € HT

RECETTES :

DÉPARTEMENT 60%	450 000 €
(Dans le cadre de l'aide en faveur du tourisme)	
REGION 20%	150 000 €
(Dans le cadre du dispositif Espace Valléen)	
COMMUNE 20%	150 000 €

TOTAL TTC : 900 000 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 09/02/2024



Le Maire,

Sebastien Olharran
Sebastien OLHARRAN